



Assemblée générale

Distr. limitée
28 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 50 et 60 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

**Suite à donner aux textes issus
du Sommet du Millénaire**

Projet de résolution révisé présenté par le Président de l'Assemblée générale

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
et application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/144 du 16 décembre 2002 sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire ainsi que ses résolutions 57/270 A du 20 décembre 2002 et 57/270 B du 23 juin 2003 relatives à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

1. *Décide* de tenir à New York au début de sa soixantième session, en 2005, à des dates qu'elle aura fixées à sa cinquante-neuvième session une réunion plénière de haut niveau avec la participation de chefs d'État et de gouvernement;

2. *Décide également* que cette importante manifestation sera l'occasion d'entreprendre un examen complet des progrès accomplis vers la réalisation de tous les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international et les partenariats mondiaux nécessaires à leur réalisation, ainsi que dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés, aux échelons national, régional et international, des textes et des

¹ Voir résolution 55/2.



engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, sur la base d'un rapport d'ensemble qu'aura présenté le Secrétaire général;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport contenant des propositions relatives aux modalités, à la forme et à l'organisation de cette réunion importante, afin qu'elle l'examine et se prononce en tenant compte des consultations ouvertes à tous qu'aura tenues son président.
